

LOI N° 2016/003 DU 18 AVR 2016

AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ECHANGES, CONCLU LE 07 DECEMBRE 2013 A BALI (INDONESIE), LORS DE LA 9<sup>ème</sup> CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
SECRETARIAT GENERAL  
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

***Le Parlement a délibéré et adopté, le  
Président de la République promulgue  
la loi dont la teneur suit :***

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Le Président de la République est autorisé à ratifier l'Accord sur la facilitation des échanges, conclu le 07 décembre 2013 à Bali (Indonésie), lors de la 9<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

**ARTICLE 2.**- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 18 AVR 2016

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**



*Paul Biya*

**PAUL BIYA**